

**Rapport du jury de l'examen professionnel  
pour l'accès au grade de TECHNICIEN EN CHEF  
du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire  
dans le domaine « Prévention Santé-Environnement »**

**Session 2022**

## **I- Modalités de l'examen professionnel**

L'arrêté du 16 juin 2014 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal et au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire.

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef comporte une épreuve orale unique d'admission.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade d'avancement.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration.

La durée de l'épreuve orale est fixée à 20 minutes.

- Elle débute par un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, en particulier ses activités actuelles, en exposant les principales fonctions exercées et les compétences mises en œuvre.

- L'entretien se poursuit pendant 15 minutes par un échange avec le jury portant sur les compétences acquises par le candidat, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des

questions relatives aux attributions propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions.

Cette épreuve est notée de 0 à 20/20. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) n'est pas noté.

## **II- Organisation de l'examen professionnel au titre de l'année 2022**

### **II-1- Dispositions d'inscription**

La Direction des ressources humaines des ministères sociaux ne disposant pas des ratios Pro / Pro en 2021 pour les examens professionnels de 2022, l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé en date du 8 octobre 2021 a modifié l'arrêté du 15 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement ».

Les inscriptions à l'examen professionnel ont été ouvertes du 29 avril au 29 mai 2021. La date limite d'envoi des dossiers RAEP a été fixée au 8 septembre 2021.

Les épreuves orales se sont déroulées du 21 au 23 mars 2022.  
La réunion d'admission s'est tenue le 23 mars 2022.

60 candidatures ont été validées, dont celles de 29 hommes et de 31 femmes, mais seulement 48 dossiers RAEP ont été réceptionnés. A la suite d'un désistement, 47 candidats se sont présentés à l'épreuve orale (22 hommes et 26 femmes).

Les profils des candidats étaient variés s'agissant de l'âge, de l'implantation géographique mais similaires en ce qui concerne la structure d'emploi puisque la grande majorité d'entre eux exerce en agence régionale de santé (ARS) ; deux candidates travaillent dans un autre service déconcentré, dans une DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et une DRIATE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports).  
A noter également que près d'un tiers des candidats travaille en outre-mer.

### **II-2- Composition du jury**

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef est fixée par arrêté ministériel du 7 février 2022.

Compte tenu du nombre de candidats, deux sous-jurys ont été installés sous une présidence commune en charge de l'harmonisation et de la coordination de ceux-ci.

La présidence est assurée par Monsieur Frédéric LE RALLIER, ingénieur du génie sanitaire en chef, honoraire, avec pour suppléant Monsieur Laurent HENOT, ingénieur du génie sanitaire en chef à l'ARS Ile de France – délégation départementale de l'Essonne

#### Sous jury n° 1

M. Laurent HENOT, ingénieur du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Ile-de-France – délégation départementale de l'Essonne

Mme Sophie MANTECA, ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Normandie – délégation départementale du Calvados

Mme Sophie PINCHON , ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Occitanie – délégation départementale des Hautes-Pyrénées

#### Sous-jury n° 2

M. Jordan BARLEMONT, ingénieur du génie sanitaire à la direction générale de la santé

Mme Gaëlle CHATEAU, ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Hauts-de-France

M. Jean-François VAUDOISOT, ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – délégation départementale de la Dordogne

### *II-3- Organisation de l'entretien*

Afin de respecter le principe d'impartialité du jury, chaque membre de jury a signalé, avant le déroulement de la session, s'il avait un lien hiérarchique, de parenté ou personnel avec les candidats. Dès lors qu'un des candidats lui était connu, le membre du jury concerné s'est abstenu de poser des questions et d'intervenir sur son évaluation.

Chaque membre du jury a analysé environ 24 dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les dossiers comportent les rubriques mentionnées en annexes I et II de l'arrêté du 16 juin 2014 précité. Après lecture, une grille d'analyse a été renseignée afin de préparer l'entretien. Le rapporteur assure la

préparation de l'entretien en liaison avec les autres membres du sous-jury et pilote l'entretien.

Chaque membre de sous-jury a été rapporteur d'environ 8 dossiers RAEP. Un rédacteur de l'entretien est désigné parmi les autres membres du sous-jury pour chaque entretien. Chaque sous-jury est composé de 3 personnes.

Afin de conduire l'entretien, sous la coordination du président du jury, la répartition suivante des rôles a été établie :

- le rapporteur accueille le candidat, rappelle les règles et présente le déroulement de l'échange qu'il anime. Il a préalablement analysé le dossier RAEP et peut ainsi orienter le questionnement ;
- les autres membres du jury posent des questions complémentaires en veillant à interroger les candidats de manière équitable sur les compétences acquises, leurs connaissances, leurs aptitudes professionnelles et les attributions de leur structure d'emploi ;
- le président s'assure du respect par les deux sous-juries de ce fonctionnement et en assure la synthèse lors des délibérations.

#### **II-4- Organisation matérielle des épreuves orales**

Dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, l'équipe chargée de l'organisation de l'examen professionnel, a modifié le planning prévisionnel des entretiens plusieurs fois à la suite de la demande de candidats de passer l'épreuve en visioconférence. Cette organisation particulière concernait 12 candidats ultramarins, en lien avec les centres d'examens avec une salle dédiée pour la visioconférence. Une salle équipée en métropole dans les locaux de la direction des ressources humaines des ministères sociaux avait également été réservée.

L'organisation des entretiens en visioconférence s'est réalisée conformément au décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 et l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

### **III- Résultats des entretiens**

Par arrêté du 25 janvier 2022 du Ministre des solidarités et de la santé, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2022 a été fixé à 16.

A l'issue des épreuves de l'examen, et lors d'une réunion commune des deux sous-jurys, le classement de l'ensemble des candidats a permis de retenir les 16 lauréats. La note limite de l'admissibilité a été de 15,50/20.

La liste des candidats admis comprend 11 femmes et 5 hommes. Il n'a pas été établi de liste complémentaire.

La moyenne générale des notes de cette épreuve est de 14,87/20, avec un écart-type de 2,01.

Parmi les 16 candidats admis, la moyenne de notation s'établit à 17,07/20, ce qui témoigne de l'excellence des prestations réalisées.

De manière plus générale, il convient de noter que la moitié des candidats a reçu une note au moins égale à 14,5/20.

#### **IV- Constats et appréciations relatives à la prestation des candidats**

Les candidats audités ont, de manière générale, réalisé un entretien de qualité.

La durée de 5 minutes de présentation est bien maîtrisée même si quelques candidats, du fait d'une mauvaise gestion du temps, ont présenté des difficultés pour conclure ou ont assuré une présentation plus courte, voire moins structurée.

Certains candidats ont fait un véritable travail de synthèse dans leur présentation orale, ce qui démontre leur bonne préparation. La structuration de leur exposé faisait très largement ressortir leurs points forts en termes de compétences et leur vision professionnelle future tant sur l'évolution de service que sur un plan personnel. Ces présentations du parcours professionnel non chronologiques permettent aux candidats de bien mettre en exergue les liens entre qualités, compétences et connaissances.

Les candidats reçus par les sous-jurys avaient, dans l'ensemble, de très bonnes compétences professionnelles, techniques et réglementaires dans leur domaine d'intervention avec une bonne connaissance des champs d'intervention en santé environnementale. La connaissance des nouvelles approches en matière de prévention et promotion de la santé, sous forme de plans (Plan Régional Santé-Environnement) ou de contrats partenariaux (Contrat Local de Santé) est néanmoins à parfaire.

Les candidats montrent très souvent de fortes motivations vis-à-vis des missions qu'ils exercent et font preuve d'autonomie. Un grand nombre d'entre eux est impliqué dans des réflexions régionales ou transversales, et ils sont force de propositions sur la base d'une analyse fine et pertinente de l'organisation locale et

des besoins des partenaires et acteurs locaux. D'autres assurent des responsabilités de management d'équipe en liaison avec une position de responsabilité hiérarchique ou technique. Quelques-uns assurent également des missions de formateurs.

La plupart des candidats a fait preuve de réactivité, de justesse et de précision dans les réponses à des questions à caractère technique. Toutefois, les candidats ont parfois plus de difficultés à s'exprimer sur les avantages et inconvénients ou les forces et faiblesses, à argumenter leur point de vue à la suite des questions qui suscitent réflexion et débat pour lesquelles il n'existe pas une mais des réponses. Cette observation est plus particulièrement faite à l'occasion de questions générales sur le champ de la santé-environnementale ou bien dans des domaines techniques qui sont situés en marge de leur champ de compétence.

Par ailleurs, le jury tient à signaler l'importance d'une attitude positive, sincère et d'un comportement adapté à l'enjeu par rapport à cet oral d'examen. La conviction avec laquelle le candidat présente son argumentaire est un révélateur de son implication.

## **V - Conseils aux candidats**

Les dossiers RAEP sont de bonne qualité. Il convient toutefois de rappeler que le dossier doit être clair, précis et à jour pour permettre au jury de comprendre le champ d'activité de l'agent sur le poste occupé actuellement. Quelques indications sur la volumétrie des dossiers en charge sont appréciées.

Le dossier RAEP doit être complet mais synthétique. Les indications sur les formations complémentaires, notamment les 5 dernières années en adéquation avec la fiche de poste, doivent conforter le parcours professionnel et préciser les compétences acquises dans la pratique professionnelle.

Pour le choix de l'expérience marquante et récente, il est important de mentionner l'implication précise du candidat dans le dossier et notamment les apports personnels. Le candidat devra se positionner clairement et sincèrement vis-à-vis de la hiérarchie et du service.

Il convient de noter que, ces derniers temps, les agents des services santé environnement des ARS ont été fortement mobilisés et impliqués dans des cellules de crise liées à la pandémie COVID 19.

Dans l'exposé de cette expérience, il est toujours nécessaire de rappeler les quelques règles de base : qualité de l'introduction et de la conclusion, cohérence et logique de l'exposé.

Il est à rappeler que le dossier RAEP doit absolument respecter la forme demandée et la typographie. La clarté de la présentation et le niveau d'orthographe et de syntaxe sont directement liés à la qualité du dossier, mais aussi de façon indirecte au travers d'un accès facilité au contenu. Le non-respect des consignes ou un descriptif trop succinct lors de la rédaction du dossier est un message négatif envoyé aux membres du jury qui vont le lire.

Lors de l'entretien, l'exposé permet au candidat, en présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, de valoriser ses compétences, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. En se détachant d'une description trop chronologique, le candidat apportera plus de structuration, de concision et de dynamisme.

Lors de l'entretien, le jury est amené à apprécier les connaissances professionnelles mais aussi la réflexion du candidat. Certaines questions n'ont donc pas de solutions évidentes ; elles ont pour but d'apprécier la capacité de réflexion et d'argumentation du candidat.

En fin d'entretien, généralement quelques questions sont posées sur l'environnement professionnel.

Le jury ne peut qu'inciter les candidats à être curieux de leur environnement professionnel, des enjeux de leur territoire d'activité en matière de santé environnementale et des autres thématiques liées à la santé publique.

Il est vivement conseillé de travailler et mieux préparer la connaissance de l'environnement et des autres missions de sa structure, de ses partenaires internes et externes et de quelques sujets d'actualité en santé environnement. Il paraît important que le candidat prenne du recul par rapport à ses missions et sache se positionner dans l'organisation administrative générale. Par ailleurs, il est bienvenu que le candidat appréhende les principaux enjeux sanitaires dans son département ou de son environnement proche. Les meilleurs candidats sont ceux qui possèdent, outre de bonnes connaissances techniques, une bonne culture générale de l'institution et des principaux enjeux sanitaires. De plus, ces candidats situent le plus souvent leur réflexion dans le contexte de la santé et développent des argumentaires visant à proposer des orientations pertinentes pour améliorer la santé.

A noter qu'il ressort des statistiques des sessions précédentes qu'un grand nombre d'agents se sont présentés à plusieurs reprises avant de réussir.

## **VI - Conseils aux formateurs**

### **VI-1- Formation des membres de jury**

La formation dispensée courant 2021 aux nouveaux membres du jury n'appelle que des remarques positives tant au plan de la qualité de l'intervenant qu'au niveau du

contenu. Son suivi par toute personne volontaire pour intégrer un jury apparaît comme un réel bénéfice, même si la participation à une mission de membre de jury n'est pas prévue à court terme.

Le temps d'échange en visio-conférence, la semaine précédant la session d'installation, a été apprécié afin de partager les expériences des membres et de préfigurer le fonctionnement des deux sous-jury. Il est suggéré de le maintenir car il permet également d'anticiper et de préparer les phases préliminaires d'examen des dossiers RAEP des candidats.. Dans cet esprit il est souhaitable qu'il se déroule encore plus en amont de la session.

Une approche complémentaire, lors de cet échange précoce, et destinée à affiner ou mettre à jour la grille d'évaluation utilisée lors des entretiens, est également recommandée.

## **VI-2- Formation des candidats**

Comme mentionné précédemment, le niveau des candidats est globalement élevé. Toutefois, le jury ne peut qu'inciter les formateurs ainsi que les chefs de service des candidats à les inviter à s'intéresser à leur environnement professionnel afin de mieux connaître le fonctionnement, l'organisation et les missions de leur structure d'emploi ainsi que de leur environnement professionnel.

Quelques points pourraient être améliorés :

- Travailler l'argumentation et la concision des réponses données aux questions posées
- Exposer le positionnement du technicien sanitaire dans son contexte de travail
- Approfondir la connaissance des autres directions de l'ARS

Vraisemblablement, les candidats n'ont pas tous bénéficié du même accompagnement pour la complétude du dossier RAEP et la présentation orale. Il est donc recommandé aux candidats de s'inscrire aux formations pour constituer ou réactualiser leur dossier RAEP (méthodologie, points importants, exposé oral).

## **VII - Conclusion**

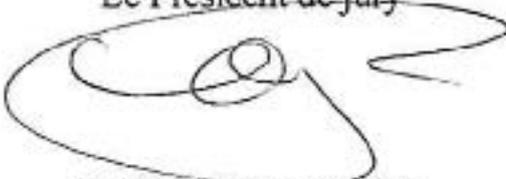
Les membres du jury remercient chaleureusement l'équipe en charge de l'organisation et de la logistique des 3 journées de cet examen professionnel, tout particulièrement pour la qualité de leur accueil sur site et leur souci d'un déroulement harmonieux en vue d'assurer aux candidats de bonnes conditions pour leur audition.

Les services et personnes ayant contribué au bon déroulement des entretiens par visio-conférence doivent aussi être félicités car aucun incident n'est venu perturber ce processus d'entretien à distance.

Pour l'organisation des entretiens, le passage de 8 ou 9 candidats au maximum par jour est satisfaisant. Le temps de 10 minutes de débriefing entre les candidats est considéré comme un peu trop court, notamment pour l'enchaînement des entretiens par visio-conférence, ce temps pourrait passer à 15 minutes.. L'insertion de la photo d'identité sur la page de présentation du dossier RAEP a été appréciée par les membres du jury.

Les entretiens ont permis de mettre en exergue l'engagement des candidats, leur professionnalisme et leur implication dans des métiers complexes et des conditions d'exercice parfois difficiles, notamment en lien avec l'organisation des ARS et les réflexions sur l'évolution des missions.

Le Président de jury



Frédéric LE RALLIER